

# Les producteurs de bois répliquent à Chevette

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC — Les producteurs de bois de la forêt privée tiennent mordicus à leur mise en marché collective et il est hors de question de se soumettre à un éventuel bureau de mise en marché du bois. Pour le président de la Fédération des producteurs de bois du Québec, Pierre-Maurice Gagnon, ceux qui favorisent la mise aux enchères du bois de la forêt privée ont la même mentalité que ceux qui exploitaient les producteurs dans les années 50.

« Ils ont changé de costume », a-t-il répondu à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau. En commission parlementaire jeudi dernier à Québec, celle-ci lui rappelait que les industriels, représentés par Guy Chevette, prétendent que les producteurs de la forêt privée doivent également vendre leur bois par un futur bureau de mise en marché du bois.

Pierre-Maurice Gagnon a d'abord reconnu que la Loi des produits agricoles, alimentaires et de la pêche constitue bel et bien « une vache sacrée » et pour les producteurs agricoles et forestiers, il a d'ailleurs rappelé que les producteurs forestiers du Saguenay, d'Abitibi, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, « les plus loin et les plus mal servis », ont été les premiers à y avoir recours en 1957 et en 1958. Il a aussi évoqué l'époque « pas très catholique » où le grand acheteur, d'autres petits acheteurs et le camionneur s'enrichissaient aux dépens des producteurs.



Flanqué du 2<sup>e</sup> vice-président, André Roy, le président de la Fédération des producteurs de bois du Québec, Pierre-Maurice Gagnon, s'adresse aux parlementaires dans le cadre des consultations entourant le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier. C'est dans son boisé qu'il a songé à la formule du « triage avant Saint-Pierre » pour rappeler l'exploitation des producteurs de bois par les acheteurs de jadis.

« Quand ils sont déçodés, d'imaginer Pierre-Maurice Gagnon, je ne suis pas sûr s'ils sont passés par le triage avant Saint-Pierre. Ceux qui ont parlé de vendre le bois de la forêt privée par le bureau de la mise aux enchères ressemblent aux acheteurs des années 50. Ils n'avaient pas le même costume! On ne veut pas reculer à cette époque. »

Nathalie Normandeau a d'abord noté que les membres de la Fédération avaient raison d'être fiers de leur présence en marché du bois, a-t-elle dit, répondant à un désir d'harmonisation. Les industriels, pense-t-elle, risquent de « rater dans les brancards » si le gouverne-

ment en excluait la forêt privée. « C'est la même raison qu'ils avaient en 1957. Ils y vont plus finement. Ils ont changé d'habit », a repris Pierre-Maurice Gagnon. Il a de plus précisé que la mise en marché collective coûtait aujourd'hui environ 3 % comparativement à 10 et 15 % autrefois.

Second vice-président, André Roy a pour sa part démolit l'argument des industriels voulant que la mise en marché collective était vétuste. Il a fait valoir que les 14 plans conjoints en vigueur au Québec ont évolué avec le temps et les nouveaux marchés, passant de la pâte au sciage et maintenant à la biomasse.

« Ce ne sont pas des outils désuets. Au contraire, ce sont des outils modernes », a-t-il affirmé.

Celui-ci devait également indiquer que le principe de résidualement, qui accorde la priorité au bois de la forêt privée sur celui de la forêt publique, ne fonctionne pas en temps de crise. Les producteurs, a-t-il souligné, ne comprennent pas pourquoi les industriels

peuvent continuer à récolter 100 % de leurs attributions en forêt publique tout en stoppant leurs achats de la forêt privée.

« Si ça baisse, ça baisse pour tout le monde », a-t-il illustré, déplorant la compétition déloyale que la forêt publique livrait au secteur privé.

Député de Roberval et critique de l'opposition en matière de forêt, Denis Trétiot a pour sa part voulu vérifier si le bois du Québec était vraiment le plus cher au monde, tel que le prétend le secteur industriel. Directeur général de la Fédération, Jean-Pierre Dansereau a d'abord relevé que le bois le plus cher au monde était devenu successivement le bois le plus cher en Amérique du Nord, au Canada et maintenant parmi les quatre provinces impliquées dans l'accord avec les États-Unis sur le bois d'œuvre.

« En ce qui concerne les redevances à l'État, c'est vrai que nous avons un coût du bois parmi les plus bas au monde », a-t-il affirmé, déplorant la faible efficacité de certaines usines.

*La Terre de chez nous  
24 septembre 2009*